

N° 2023-071

## SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

L'an deux mil vingt-trois le 10 mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 4 mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

### Présents :

Mmes, ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, FAVRE Maryse, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC JACQUES, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

### Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (qui donne pouvoir à Mme VILLIEN), CHENU Azélie (qui donne pouvoir à M. DUC), DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, PAVIET Rose

MM. BOCH Jean-Luc (qui donne pouvoir à M. GOSTOLI), TRAISSARD Robert

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

pouvoir : 3

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que la collectivité compte parmi ses effectifs un poste d'adjoint technique affecté au service GEMAPI ; la compétence GEMAPI ayant été transférée à l'APTV et le personnel dédié repris par cette association, le poste d'adjoint technique n'a donc plus lieu d'être. Il propose donc de le supprimer.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la fonction publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 avril 2023,

DECIDE la suppression du poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet créé par délibération n°2022- 039 du 9.03.2022 .

FAIT ET DELIBERE LE 10 MAI 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTEISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

